

## **Lettre (s) d'Hydro-Québec**

*J'ai reçu ma lettre d'HQ 1, 2, 3 semaines après la date sur la lettre. Est-ce que j'ai encore le temps de refuser?*

Oui, vous pouvez refuser en tout temps, même si le compteur « intelligent » est déjà installé. Si vous avez refusé avant les 30 jours et un compteur « non communicant » est installé, vous payerez 98 \$ pour le compteur, plus les frais de 17 \$ mensuels à vie. Si vous refusez après les 30 jours, les frais du compteur « non communicant » sont de 137 \$.

Gardez précieusement la lettre et l'enveloppe, vous en aurez besoin lors d'un recours collectif. La date d'expédition de la lettre se trouve derrière l'enveloppe, en bas vers le milieu « droit ». C'est une ligne à barres rose orange très, très pâle, qui finisse par indiquer le mois et jour (ex. AU08J).

*Mes voisins ont reçu leur lettre, mais pas moi, que dois-je faire?*

Les abonnés de bioénergie, ceux qui ont déjà un compteur à radiofréquences et d'autres avec un compteur électromécanique rapportent ne pas recevoir de lettre. Agissez comme si vous l'aviez reçue et envoyez soit l'avis de non-consentement ou la mise en demeure selon votre cas. Ajoutez dans votre courriel aux élus dans la copie conforme que contrairement à vos voisins, vous n'avez pas reçu votre lettre. Ainsi ils vont être au courant de cette irrégularité de la part d'HQ.